

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 31 mars 2017, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Le Conseil Municipal se réunira à la MAISON DE L'ALPAGE :  
le mardi 4 avril 2017 à 19 heures précises.

A Servoz, le 31 mars 2017.

 Monsieur le Maire,  
  
Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

*Session ordinaire*

- **Approbation du compte rendu des deux dernières séances**
- **Etat civil**
- **Urbanisme**
  - ◆ autorisations d'urbanisme
  - ◆ renoncements au droit de préemption urbain
- **Affaires financières :**
  - ◆ vote du Compte Administratif 2016
  - ◆ approbation du Compte de Gestion 2016
  - ◆ affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2016
  - ◆ vote du Budget Primitif 2017
  - ◆ vote des taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2017
  - ◆ attribution des subventions aux associations pour l'année 2017
  - ◆ attribution des cotisations nominatives pour l'exercice 2017
  - ◆ vote des attributions de compensation dont participation aux services communs
  - ◆ demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police année 2016 – programme 2017
  - ◆ modification de l'indice brut des indemnités de fonction des élus à compter du 1<sup>er</sup> février 2017
- **Affaires scolaires :**
  - ◆ réforme des rythmes scolaires : projet d'aménagement avec la mise en place de la libération de 8 mercredis durant le deuxième trimestre avec la rentrée anticipée – demande de dérogation auprès de l'inspection académique
  - ◆ organisation des activités périscolaires : création d'un accueil de loisirs sans hébergement
  - ◆ tarifs de la restauration scolaire et périscolaires applicables à la rentrée scolaire 2016/2017
- **Travaux :**
  - ◆ publication de la liste des marchés conclus en 2016
- **Questions diverses**